

Déconfinement. Réouverture des écoles progressive mardi 12 mai à Avranches



Classe de CM2 de l'école Parisy réorganisée. Une classe épurée où les enfants doivent à tout prix être éloignés les uns des autres. Les enseignants porteront un masque, voire une visière de protection. DR

À Avranches, public et privé, la réouverture des écoles aura lieu mardi 12 mai 2020. Un casse-tête et de grandes interrogations : combien d'élèves et combien d'enseignants honoreront le rendez-vous ?

Une rentrée progressive

Mardi 12 mai 2020, les écoles publiques et privée d'Avranches rouvrent leur porte. Mais pas pour tout le monde. Du 12 au 24 mai, ne seront accueillis que les élèves de grande section de maternelle, CP et CM2, les enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire et des enseignants, les élèves des dispositifs Ulis (Unité localisée pour l'inclusion scolaire) et des classes externalisées, quel que soit leur niveau.

Pour les autres niveaux, la décision sera prise dans deux semaines. « **Le temps de voir comment se passe à l'épreuve des faits le dispositif que nous avons mis en place** », explique Annie Parent, maire adjointe en charge des affaires scolaires.

Contrairement à d'autres communes en France, Avranches n'a jamais envisagé de ne pas rouvrir les écoles ni de retarder le jour de la réouverture. « **Depuis le début de la crise, nous accueillons, dans nos écoles, des enfants**

de personnels mobilisés par la crise. En moyenne 25 par jour. On a pu ainsi se forger une première expérience. Nous et le personnel d'encadrement. »

Combien d'enfants seront présents ? « **On table sur un maximum de 25 % d'enfants. Avec une montée progressive vers les 50 %** ». Au total, 1 200 enfants, de la petite section de maternelle au cours moyen, sont scolarisés à Avranches, public et privé confondus. « **Le 12 mai, si 25 % des enfants sont là, ils seront 300. Ce chiffre ne sera sans doute pas atteint.** »



La consigne : faire en sorte que les enfants n'aient pas à se rencontrer et encore moins à se toucher. Ici, une classe de l'école Sainte-Marie. DR

De 10 à 15 enfants maximum par classe

Les conditions de ce retour à l'école, bornées par un protocole sanitaire intransigeant et placées sous la responsabilité des maires et des directeurs des écoles, obligent à réorganiser de fond en comble l'accueil des enfants. « **Le nombre d'enfants dans les classes ne doit pas excéder quinze en élémentaire et dix en maternelle. Les groupes-classes seront scindés en deux. Chaque groupe sera accueilli à l'école deux jours par semaine (lundi et mardi pour un groupe, jeudi et vendredi pour l'autre) selon les horaires habituels, et sera en « école à la maison » deux autres jours (jeudi et vendredi pour le premier groupe, lundi et mardi pour l'autre). Le mercredi sera une journée d'école à la maison pour tous, cette journée étant réservée, pour les enseignants, à l'enseignement à distance. Les enfants des personnels de santé, de sécurité et d'enseignants continueront à être accueillis tous les jours, y compris le mercredi. Les temps périscolaires d'accueil du matin, du soir et de restauration fonctionneront comme à l'habitude les lundis, mardis, jeudis et vendredis.** »



À Pierre-Mendès-France, qui accueille une classe Ulis, la salle a aussi été réaménagée. DR

Des mesures sanitaires strictes

Équipements de protection individuelle pour chaque agent entrant dans l'école, visières de protection, masques, sprays désinfectants, gants, gel hydroalcoolique... Toutes les mesures seront prises. Et les locaux ont été aménagés. Les bureaux ont été éloignés les uns des autres, le placement au réfectoire réfléchi, les salles de classe et communes ont été vidées et débarrassées de tout ce qui pourrait être touché et retouché, un circuit de déplacement a été matérialisé à l'intérieur et à l'extérieur. Un gros travail et un vrai casse-tête pour les élus, les enseignants et les personnels.

Un agent de surveillance et d'application des mesures sanitaires sera sur place. Entre autres missions, vérifier que les équipements de protection individuelle sont bien portés et que le protocole sanitaire établi par l'Éducation nationale est respecté. Il pourra aussi, si besoin, prendre la température des agents à chaque prise de fonction.

Et les parents ?

Ils ne pourront pas entrer dans les écoles. Un courrier leur a été envoyé mardi 5 mai et ils ont été contactés un par un par les écoles. À partir du 17 mai, des représentants de parents d'élèves évalueront cette reprise progressive. Leur avis sera pris en compte pour décider si, à partir du lundi 25 mai, tous les enfants pourront reprendre l'école. **« À raison toujours de deux jours par semaine. Si de nouvelles directives ne sont pas apparues et si nos moyens, en locaux et en personnels, le permettent. »**